

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Pôle Ressources et Modernisation  
Direction des Finances et du Budget

DECISION N° 2025/146  
VIREMENTS DE CREDITS N°2 – EXERCICE 2025 – BUDGET PRINCIPAL DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

\*\*\*\*\*

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 Aout 1871 relative aux Conseils Généraux ;

VU la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse ;

VU la délibération n° CD2022-09/1/2 du Conseil Départemental du 30 septembre 2022 approuvant l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 pour le budget principal du conseil départemental à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

VU la délibération n° CD2022-12/1/3 du Conseil Départemental du 16 décembre 2022 autorisant Madame la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

VU le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) du Conseil départemental de la Creuse adopté lors de la séance plénière du 16 décembre 2022 (délibération n° CD2022-12/1/3) ;

VU la délibération n°CD2025-04/1/15 du Conseil Départemental du 4 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025 (budget principal) et autorisant Madame la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) ;

DECIDE

- de procéder aux mouvements de crédits suivants en section d'investissement du budget principal du conseil départemental de la Creuse, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections votées à l'occasion du budget et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel :

En section d'Investissement :

**SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES**

Chapitre 20 article 2031 fonction 78 - EDL - MUSEO RNN	Frais d'études	1 500,00 €
Chapitre 20 article 2031 fonction 78 - EDL - MOB PHOSPH	Frais d'études	30 000,00 €
<b>Sous total Chapitre 20</b>		<b>31 500,00 €</b>
Chapitre 204 article 204122 fonction 221 - AP CITE LA SOUTERRAINE - BATI - COLL LASOU	Bâtiments et installation	311 000,00 €
<b>Sous total Chapitre 204</b>		<b>311 000,00 €</b>
Chapitre 21 article 2188 fonction 326 - SPORT	Autres immobilisations	7 500,00 €
Chapitre 21 article 2128 fonction 326 - SPORT	Autres agencements et aménagements	38 558,00 €
Chapitre 21 article 2188 fonction 78 - EDL	Autres immobilisations	- 31 500,00 €
Chapitre 21 article 2188 fonction 221 - BATI - COLL CROCQ	Autres immobilisations	238 058,53 €
<b>Sous total Chapitre 21</b>		<b>252 616,53 €</b>
Chapitre 23 article 2313 fonction 201 - AP TRA GYMNAZIE LA PIGUE - BATI - TRA LA PIGUE	Constructions	- 200 000,00 €
Chapitre 23 article 2317 fonction 221 - AP TRV COLLEGE BENEVENT - BATI - COLL BENEV	Immobilisations reçues (MAD)	- 111 000,00 €
Chapitre 23 article 2317 fonction 221 - BATI	Immobilisations reçues (MAD)	- 149 090,59 €
Chapitre 23 article 2312 fonction 326 - SPORT	Agencement et aménagement de terrain	- 46 058,00 €
<b>Sous total Chapitre 23</b>		<b>- 506 148,59 €</b>
Chapitre 4581 article 45811 fonction 758 - BATI - ADEME		- 88 967,94 €
<b>Sous total Chapitre 4581</b>		<b>- 88 967,94 €</b>
<b>TOTAL GENERAL VIREMENTS DE CREDITS DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>- €</b>

**A l'issue de ces mouvements de crédits, le budget principal du conseil départemental s'établit comme suit :**

Dépenses d'investissement	BP 2025	Virements de crédits n°2	BP 2025 après virements de crédits n°2
10 : dotations, fonds divers et réserves	- €		- €
16 : emprunts	10 603 000,00 €		10 603 000,00 €
20 : immobilisations incorporelles	2 776 652,58 €	31 500,00 €	2 808 152,58 €
204 : subventions d'équipement versées	7 340 128,98 €	311 000,00 €	7 651 128,98 €
21 : immobilisations corporelles	4 796 228,31 €	252 616,53 €	5 048 844,84 €
23 : immobilisations en cours	11 805 852,22 €	- 506 148,59 €	11 299 703,63 €
26 : participations et créances rattachées			- €
27 : autres immobilisations financières	103 000,00 €		103 000,00 €
45 : chapitres d'opérations pour compte de tiers	501 000,00 €	- 88 967,94 €	412 032,06 €
<b>Sous total dépenses réelles</b>	<b>37 925 862,09 €</b>	<b>- €</b>	<b>37 925 862,09 €</b>
040 : opérations d'ordre	4 500 274,00 €		4 500 274,00 €
041 : opérations patrimoniales	1 300 000,00 €		1 300 000,00 €
001 : Résultat antérieur reporté	18 113 137,90 €		18 113 137,90 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>61 839 273,99 €</b>	<b>- €</b>	<b>61 839 273,99 €</b>

Fait à Guéret, le

07 NOV. 2025

La Présidente  
du Conseil Départemental

Valérie SIMONET

